



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MAYENNE



**Direction départementale
des services vétérinaires
de la Mayenne**

Laval, le 19 novembre 2009

Communiqué de presse

Fièvre catarrhale ovine : 3^{ème} campagne nationale de vaccination 2009-2010

La 3^{ème} campagne nationale de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) a débuté le 02 novembre 2009 pour une période de 12 mois : cette vaccination des bovins et des ovins contre les deux sérotypes BTV1 et BTV8 est généralisée et obligatoire, afin de maintenir la protection de l'ensemble du cheptel français ; la vaccination est réalisée par les vétérinaires sanitaires.

L'Etat prend en charge le coût des vaccins et la réalisation de l'acte de vaccination jusqu'au 31 mars 2010.

Le comité départemental de pilotage de la campagne de vaccination contre la FCO s'est réuni le 18 novembre 2009 à la DDSV de la Mayenne pour présenter les résultats satisfaisants de la campagne précédente de vaccination et les modalités de cette nouvelle campagne de vaccination aux représentants des éleveurs et des vétérinaires.

Des dérogations à l'obligation de faire réaliser la vaccination sont néanmoins possibles à condition d'en faire la demande avant le 31 décembre 2009 à la DDSV et de s'engager dans un protocole dérogatoire strict et contraignant entièrement à la charge de l'éleveur.

Pour tout renseignement, contactez la direction départementale des services vétérinaires de la Mayenne (DDSV) au 02.43.49.55.63.